

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Replonges

Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze

Projet de dénomination des rues et de numérotation des habitations

Réunion Publique du 16/09/2016
Salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Reyssouze

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Replonges

Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze

Accueil par M. le MAIRE

Réunion Publique du 16/09/2016
Salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Reyssouze

Vocabulaire

1. Voie : Une voie est un élément continu du réseau de la circulation à usage collectif, présentant une origine et une extrémité et limité latéralement par deux bords.

Exemple : rue, route, chemin, avenue, impasse, voie piétonne...

2. Déclinaisons :

- **Route** : Route départementale ou communale majeure goudronnée.
- **Chemin** : Voie goudronnée ou non de second plan desservant des habitations et pouvant déboucher sur une autre voie.
- **Allée** : Chemin bordé d'arbres, de haies ou desservant un bois.
- **Impasse** : Voie à une seule entrée.
- **Boucle** : Route ou chemin partant d'une voie et débouchant sur cette même voie.
- **Rue** : Voie goudronnée avec des habitations de chaque côté, située en agglomération.
- **Sentier** : Voie réservée à la circulation des piétons.
- **Place** : Espace découvert sur lequel aboutissent plusieurs rues.
- **Square** : Jardin public.

Règle de dénomination des voies

Les critères retenus par les élus :

1) Nous n'avons pas voulu donner le nom de la commune de destination de la voie, ce qui peut prêter à confusion si celle-ci est déjà dénommée identiquement sur la commune limitrophe.

Exemple : Route de Saint-Trivier-de-Courtes sur Servignat et Saint-Jean.

Exception : Route de Jayat.

2) Nous n'avons pas voulu mettre de noms propres ni de personnalités de la commune.

3) Nous avons privilégié au maximum les noms de lieu-dit de destination, afin de garder l'historique des dénominations de quartiers.

4) Nous avons également divisé certaines routes jugées trop longues.

Exemple : Cessort-Montéfanty, Montiernoz-Chavagnat.

5) Les voies partent, en règle générale, du centre village vers l'extérieur.

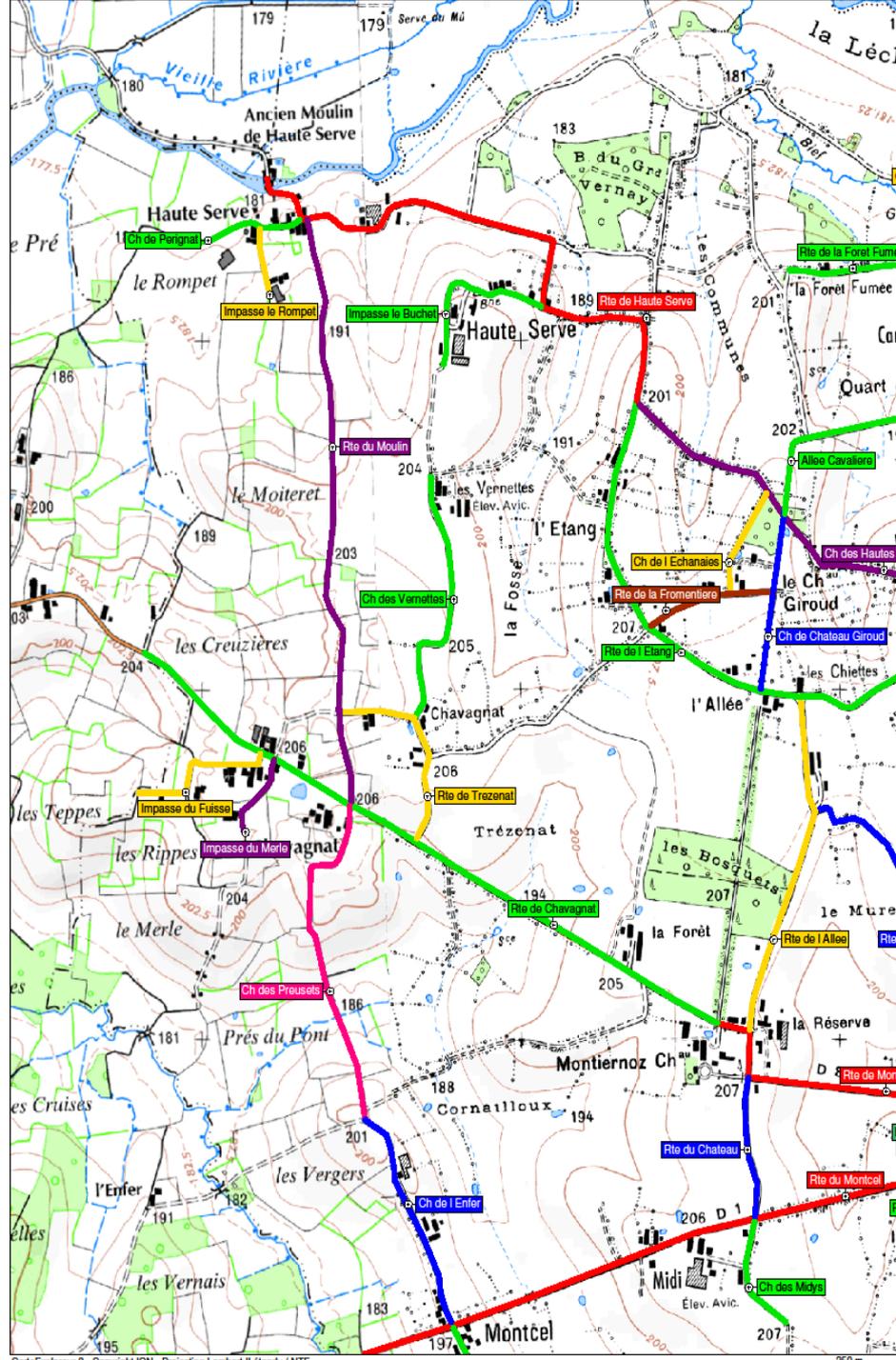
6) Pour les rues, nous avons voulu faire un clin d'œil à l'histoire ou à la géographie.

Exemple : Rue de Montfleury, Rue du Parc, Rue des écoles.

Les noms de rues retenus

Carte 1

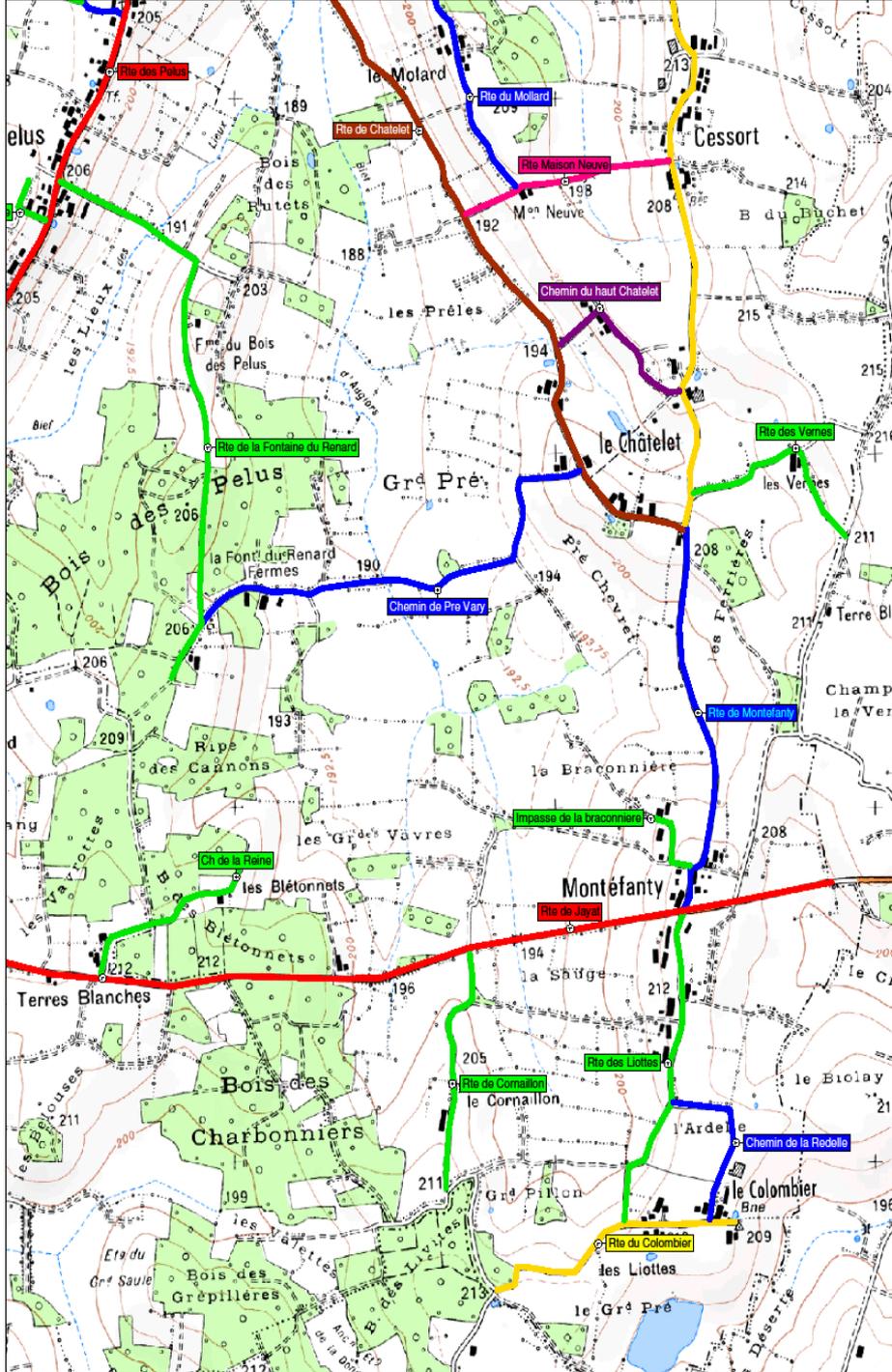
CHAVAGNAT
HAUTE-SERVE
L'ETANG
MONTCEL
MONTIERNOZ



Les noms de rues retenus

Carte 3

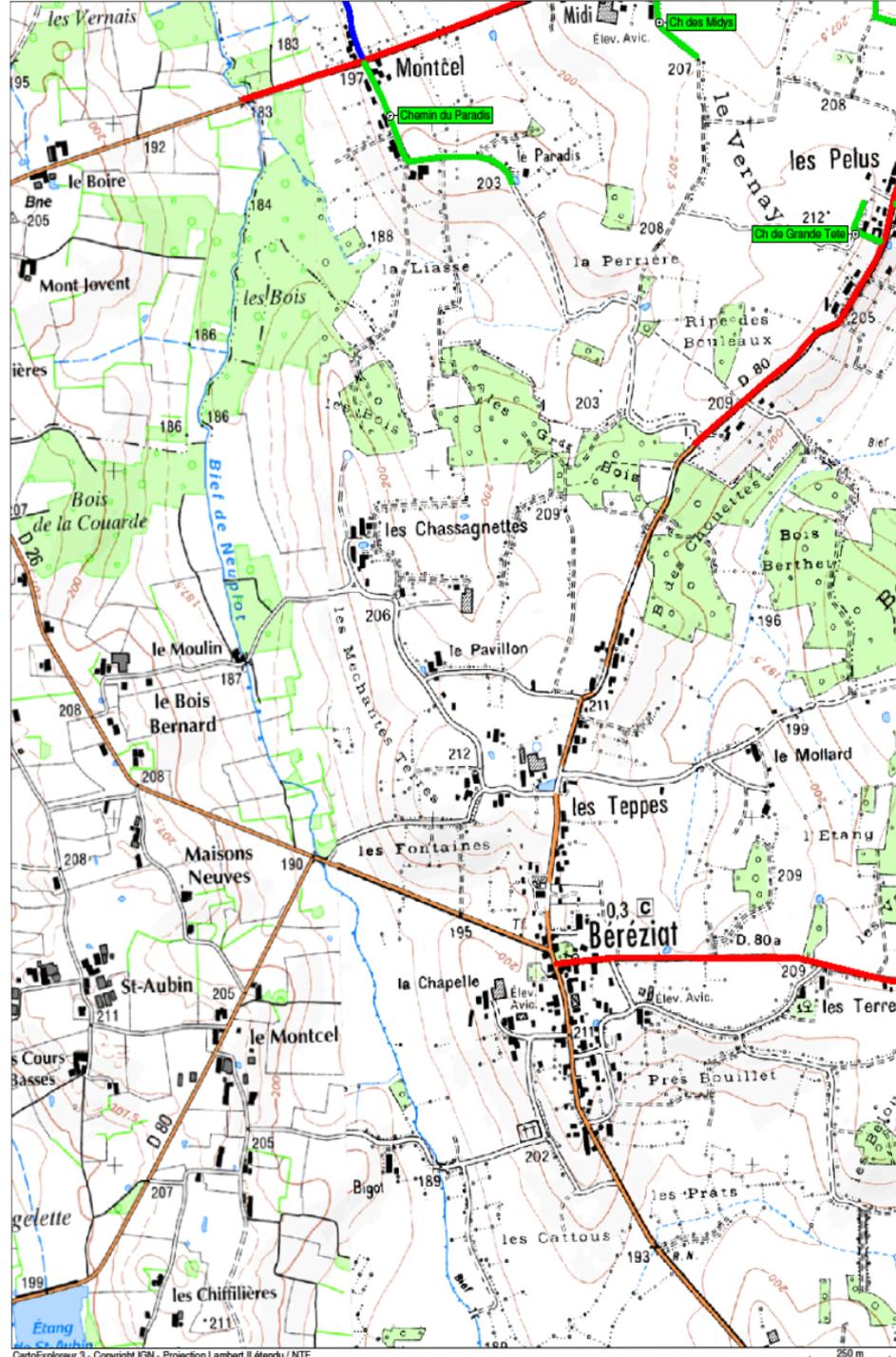
CHATELET MONTEFANTY



Les noms de rues retenus

Carte 4

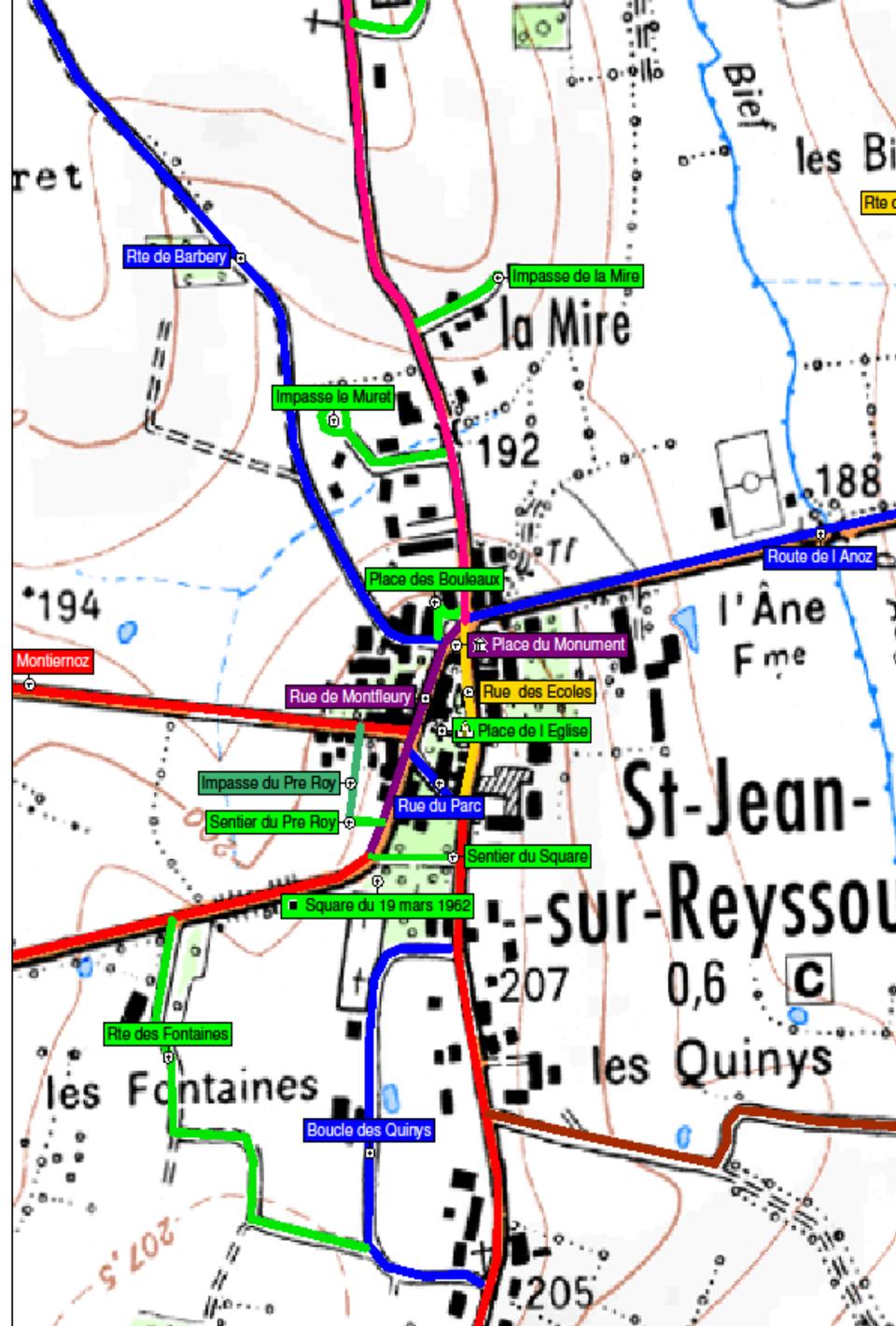
MONTCEL LES PELUS



Les noms de rues retenus

Carte 5

LE BOURG
LA MIRE
LES QUINYS



Numérotation parcellaire

Les critères retenus par les élus :

- 1) Nous avons choisi le système métrique permettant de visualiser la distance en mètres à parcourir du début de la voie jusqu'à l'entrée du logement.
Le point zéro est le milieu du carrefour de départ.
- 2) Les numéros pairs sont à droite de la voie, les numéros impairs à gauche.
- 3) Dans le cas où il y a 1 seule entrée pour plusieurs logements, il n'y aura qu'un numéro décliné ensuite en A B C ...

Mise en œuvre

1. Choix des panneaux et plaques :

Les panneaux seront implantés sur des poteaux ronds au début et à la fin de chaque voie.

Les plaques seront posées sur les façades dans le cœur du village.

Les panneaux et plaques devraient être vert foncé, le RAL définitif n'étant pas encore défini, avec un liseré. Le nom de la commune sera indiqué en haut du panneau ou de la plaque.

Les réflexions ne sont pas finies. Il reste à choisir la couleur définitive, la forme (coins carrés ou arrondis), la police d'écriture, la matière des panneaux (émail, tôle vernissée, ...) .

Au dernier recensement, il y aurait 73 appellations de voies, ce qui représenterait 109 panneaux et 10 plaques de rues. Pour les plaques de numéro, cela représenterait quelques 463 numéros.

Remarque : Il y aura également quelques panneaux complémentaires : Salle des fêtes, salle de réunion, école, bibliothèque, ...

2. Pose des panneaux et plaques :

Pour les panneaux et plaques de rues, le choix n'est pas encore entériné sur qui fera la pose : agents communaux ou prestataires ?

Pour les numéros individuels, chaque habitant devra poser sa plaque (boîte aux lettres, portail, façade, ...) . Des permanences se tiendront en mairie pour le retrait des plaques.

Budget & Financement

1. Budget :

Coût de l'opération : Entre 15 000 et 25 000 €, en fonction des choix retenus.

Fourchette basse (15 000 €) : Plaques de qualité moindre (tôles par exemple), pose assurée par les agents communaux.

Fourchette haute (25 000 €) : Plaques de qualité supérieure (émail), pose assurée par le prestataire.

2. Financement :

Auto financement sur le budget de la commune.

Demande de subvention effectuée auprès du Sénateur Patrick CHAIZE, sur son enveloppe de réserve parlementaire : 5 000 € espérés.

A noter qu'en cas de demande de subvention, les travaux ne pourront pas commencer avant l'acceptation du dossier par le ministère.

Planning

16/09/2016 : Réunion publique de présentation du projet.

Fin septembre 2016 : Dépôt du dossier de demande de subvention auprès du cabinet du Sénateur.

Fin décembre 2016 :

- Choix des types de plaques et de la méthode de pose.
- Lancement de l'appel d'offre auprès des fournisseurs.
- Analyse des devis et choix du fournisseur.

Année 2017 (en fonction de l'avancement de la demande de subvention) :

- Commande des plaques.
- Réalisation des plaques par l'entreprise retenue (compter 1 mois).
- Pose des panneaux et plaques de rues.
- Organisation de permanences (2) en mairie pour le retrait des plaques numéros.

... Et ensuite :

- Pose des plaques numéro (habitants).
- Diffusion des mises à jour vers les administrations (commune).
- Diffusion de votre nouvelle adresse à tous vos contacts : Famille, amis, professionnel, ... (habitants)

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Replonges

Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze

Questions & Temps d'échange

Merci de votre attention.

Réunion Publique du 16/09/2016
Salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Reyssouze